



## APPEL A PROJET 2019

« Gestes, Economies d'Énergie et Education à l'Environnement »

A l'attention des associations et des entreprises  
pour des actions réalisées sur le territoire de la  
Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne

## **1. CONTEXTE & OBJECTIF**

La Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne lance un appel à projet « Gestes, économies d'énergie et éducation à l'environnement ».

Cet appel à projets (AAP) s'inscrit dans le cadre de la labellisation « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPcv), décernée par le Ministère de l'Environnement depuis 2016 au territoire.

La Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne souhaite aller au-delà des actions qu'elle pilote directement autour de 3 axes structurants :

- Agriculture et valorisation des ressources locales, notamment de la biomasse
- Rénovation Energétique des bâtiments et de l'éclairage public
- Mobilité

**L'objectif étant de sensibiliser et d'impliquer une part toujours plus importante de la population et des acteurs du territoire aux enjeux climatiques et énergétiques.**

Ainsi, cet appel à projets est destiné aux structures publiques ou privées qui souhaitent proposer des initiatives concrètes pour contribuer avec Astarac Arros en Gascogne à la transition énergétique du territoire (réduire la consommation d'énergie, diminuer les gaz à effet de serre et développer la production d'Energie Renouvelable).

La Communauté de Communes souhaite pouvoir s'appuyer sur les acteurs de son territoire afin d'engager les objectifs de la loi de la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015.

Pour cela, elle lance cet appel à projet destiné à valoriser et accompagner les initiatives de ses acteurs et citoyens. A cet effet, une enveloppe de 16 000 euros sera répartie sur les projets sélectionnés et réalisés pendant l'année 2019.

## **2. ATTENDUS**

L'appel à projet « Gestes, économies d'énergie et éducation à l'environnement »  **vise à développer des actions d'animation, activités participatives, projets d'investissement accompagnés de formations, informations, animations, réunions...**

**Sur les thématiques générales suivantes :**

- ✓ Eco Gestes
- ✓ Economie Circulaire
- ✓ Mobilité Douce
- ✓ Promotion de l'Ecoconstruction
- ✓ Energie Renouvelable et Economie d'Energie

Ainsi, il est attendu des candidats qu'ils proposent des actions qu'ils souhaitent mener, **même si cette action n'est pas initialement dans leurs champs de compétences.** Le candidat est également libre d'agir en tant que tête de réseau, pour le compte d'un groupe de structures ou de proposer des actions en direction de ses membres.

### **3. MODALITES DE PARTICIPATION**

Cet appel à projet s'adresse aux citoyens et aux organismes de droit public ou privé. Plusieurs organismes peuvent également s'associer pour donner un bras de levier plus important à leur action. Néanmoins, une seule personne morale désignée dans le cadre de ce groupement sera l'interlocuteur de l'EPCI.

**Une note succincte (maximum 5 pages) doit être adressée au Pôle Développement de la Communauté de Communes** par courrier ou par email (cf. contacts) présentant au minimum :

- le porteur de projet et ses activités,
- l'action qu'il envisage et ses objectifs,
- les impacts quantitatifs et/ou qualitatifs en termes d'économie d'Energie et/ou éducation à l'environnement,
- le plan de financement et les autres cofinancements.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter le pôle développement de la Communauté de Communes.

### **4. SELECTION DES PROJETS ET FINANCEMENT**

**Les projets éligibles devront répondre aux critères suivants :**

- Respect des thèmes de l'AAP,
- Etre un projet d'intérêt général présentant un caractère non lucratif, avec une action concrète sur le territoire
- Respecter le calendrier prévisionnel : dépôt des candidatures avant le 23 Novembre 2018 et réalisation des actions en 2019.
- Respecter une part d'autofinancement minimum de 20%.

A la suite d'une éventuelle pré-sélection des projets par le pôle développement, les porteurs de projet pourront être invités à présenter leur projet à un jury composé d'élus, de techniciens et de membres de la société civile.

La sélection du projet porté par le candidat donnera lieu à une contractualisation avec la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne pour un financement maximum de 2 000€/projet.

## 5. CONTACT

Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne

Mélanie Le Goulven - Pôle Développement

19 Avenue de Gascogne 32730 VILLECOMTAL SUR ARROS

06 74 84 34 84 - [pole.developpement@cdcaag.fr](mailto:pole.developpement@cdcaag.fr)